

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 18 DEC. 2024

portant nomination des membres du jury du concours interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture branche professionnelle « restauration et conservation préventive » et dans le domaine d'activité « textile », organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017- 418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2024 autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture branche professionnelle « restauration et conservation préventive » et dans le domaine d'activité « textile »,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal TORRES, conservateur en chef du patrimoine, département des objets d'art du musée du Louvre, chargé des collections de tapisserie et de faïences XVII-XVIII e siècles, est désigné en qualité de président du concours interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture branche professionnelle « restauration et conservation préventive » domaine d'activité « textile » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

Monsieur David BELLIARD, chef de travaux d'art de la branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections » - adjoint au chef des ateliers d'art au département des collections et ressources documentaires, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;

Madame Emilie LAGRANGE, cheffe de travaux d'art de la branche professionnelle « restauration et conservation préventive », chargée de conservation préventive, mobilier national ;

Madame Dominique ROUSSEAU, cheffe de travaux d'art de la branche professionnelle « restauration et conservation préventive », adjointe à la cheffe d'atelier-conservatoire, mobilier national et Manufactures des Gobelins, atelier-conservatoire national du Point d'Alençon.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée Madame Dominique ROUSSEAU, cheffe de travaux d'art de la branche professionnelle « restauration et conservation préventive », adjointe à la cheffe d'atelier-conservatoire, mobilier national et Manufactures des Gobelins, atelier-conservatoire national du Point d'Alençon.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **18 DEC. 2024**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

Aude de MARTIN de VIVIES

